



Communiqué de presse
23 juin 2022

Pour le pouvoir d'achat, exigeons un gel des loyers !

À la suite des élections législatives de dimanche et l'arrivée d'un futur gouvernement, la CLCV exige la mise en œuvre d'une vraie politique pour le pouvoir d'achat des locataires, pilotée par un ministre du Logement de plein exercice.

Le pouvoir d'achat des Français est de plus en plus mis à mal. La hausse des prix s'accélère sur l'ensemble des postes de dépenses des ménages (alimentation, carburant, énergie, loyer). A ce jour, l'inflation représente un surcôt (hors loyers) de 123 € par mois. Le litre d'essence atteint les 2,40 €, et faire ses courses devient un luxe.

La situation est d'autant plus précaire pour les locataires. Les loyers progressent très rapidement (+2,48 % en avril, probablement plus de 5 % en juillet) et nombre d'entre eux doivent désormais choisir entre se nourrir et se loger. Alors même que les dépenses liées au logement représentent entre 25 % et 40 % du budget des ménages, il est absolument impensable que ne soit pas désigné un réel ministre du Logement, grand oublié du précédent et éphémère gouvernement.

Certains proposeraient dès lors de limiter la hausse à 2,48 % jusqu'à la fin de l'année. Cette idée correspondrait à une augmentation en moyenne de 15 € tous les mois (soit 180 € par an) pour une majorité des locataires, une somme qu'une hypothétique hausse des aides au logement ne compenserait pas. Une telle proposition serait donc difficilement supportable pour de nombreux ménages ayant déjà du mal à joindre les deux bouts. De plus, le maintien de la hausse continuerait d'alimenter l'inflation et donc d'aggraver les augmentations qui seront effectuées auprès des locataires l'année suivante. Or, un gel des loyers permet non seulement de préserver les locataires des conséquences de l'inflation, mais également de limiter le taux de cette dernière, les loyers étant pris en compte dans l'évolution de l'indice du coût de la vie.

La CLCV demande que soient mises en place trois mesures claires pour le pouvoir d'achat des locataires :

- Le gel des loyers pour une durée d'un an dès juillet, le temps qu'une réflexion soit organisée sur la réforme de cet indice. Faute d'agir avec célérité, les locataires subiront en juillet une augmentation moyenne de leur loyer de 30 € par mois, soit 360 € à l'année si l'IRL devait être de 5 %.
- Un prolongement des différents boucliers tarifaires liés à l'énergie.
- La pérennisation de l'encadrement des loyers et l'autonomie des communes situées en zone tendue de mettre en place librement ce dispositif. En effet, l'encadrement des loyers permet de limiter les flambées locales. Les communes souhaitant le mettre en œuvre seraient libres de le faire, sans attendre un décret ou une procédure longue.

Nous ne pouvons pas perdre de temps face à l'urgence sociale que traversent nos concitoyens. La CLCV appelle l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée nationale à soutenir ces propositions.